

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, MARIE-CLAUDE COUTURE, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le QUATORZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉSOLUTION

Ayant pour effet d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent avoir les séances le deuxième mardi du mois;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 573-2023-11

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024, lesquelles se tiendront le **2^e mardi de chaque mois** et **débuteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Mardi 16 janvier 2024

Mardi 13 février 2024

Mardi 12 mars 2024

Mardi 9 avril 2024

Mardi 14 mai 2024

Mardi 11 juin 2024

Mardi 9 juillet 2024

Mardi 13 août 2024

Mardi 10 septembre 2024

Mardi 8 octobre 2024

Mardi 12 novembre 2024

Mardi 10 décembre 2024

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 21^e jour de novembre DEUX MILLE DIX-VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 21^e jour de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT ET UNIÈME JOUR de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE